



Où suis-je recensé ?

**Vous êtes recensé dans
votre résidence principale**
(le logement que vous occupez
quotidiennement).



Et si je ne suis pas chez moi ?
Vous pouvez contacter votre mairie
pour savoir si vous êtes concerné
cette année. Si c'est le cas, elle vous
expliquera comment procéder.

**Je suis étudiant.
Suis-je recensé
chez moi ou
chez mes parents ?**



Vous êtes recensé
là où vous vivez pour
vos études et où vous
passez le plus de temps.

**Je suis
étranger.**



Vous êtes recensé
dans votre résidence
en France si vous êtes
**sur le territoire depuis
ou pour au moins 1 an.**

**Militaire,
je vis dans
une caserne.**



Vous êtes recensé
dans **votre caserne.**

**Je vis dans
une habitation mobile.**



Vous êtes recensé sur place
les **deux premiers jours de la collecte**,
par un agent recenseur.

**J'habite dans
un logement
communautaire.**



(maison de retraite, internat,
cité universitaire, etc.)
Vous êtes recensé par
un **enquêteur de l'Insee.**

Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie.

Plus d'informations sur

 le-recensement-et-moi.fr